

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 12

Artikel: À nos frontières, la défense globale française s'adapte... et s'affirme
Autor: Montfort, Michel-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le développement des fusées a duré une vingtaine d'années, davantage si l'on comprend les travaux initiaux des Allemands. On est arrivé à une sorte de plafonnement de tous les types de fusées, pour tout emploi et à tous les niveaux. Puis s'est ouverte, depuis environ cinq ans, une nouvelle phase de contre-engins, ABM de plusieurs catégories, non exclusives d'autres types. Les premières réalisations surviennent dès maintenant; il faudra plus de cinq ans, à plus de cinq milliards de dollars par an, pour installer le système complet des Américains. Enfin apparaît encore une nouvelle phase — en gestation — de contre-parade, qui s'ébauchera à partir de 1970 ou plus. Mais la caractéristique nouvelle concernant l'espace proche ou « fractionnaire » serait cette manœuvrabilité qui transposerait la lutte des engins stratégiques dans l'espace circum-terrestre.

Lieutenant-colonel J. PERRET-GENTIL

A nos frontières, la défense globale française s'adapte... et s'affirme

Dans la *Revue de Défense nationale*, le général Ailleret, si tragiquement disparu, alors chef d'Etat-Major général des Armées françaises, signait il y a quelques mois un article intitulé « Défense dirigée ou défense tous azimuts ».

Il y expose sans ambiguïté les aspects futurs de la défense nationale française. Texte du plus grand intérêt et qui eut le mérite d'amener, par l'intermédiaire de l'hebdomadaire « L'Express », le ministre des Armées, M. Pierre Mesmer, à définir la conception nouvelle de défense globale.

Cette prise de position française est passée quelque peu inaperçue en Suisse.

Et c'est évidemment regrettable.

Car il n'est pas pensable que puisse nous laisser indifférents la manière dont un état limitrophe pense à organiser son système de défense. Il n'est pas imaginable qu'un certain type d'opérations, une certaine nature de conflit puisse se dérouler à nos frontières sans que notre propre conception de défense en soit profondément influencée.

Aussi vaut-il la peine d'essayer de revenir sur les déclarations du ministre français. D'essayer de comprendre la doctrine préconisée — et ses répercussions sur l'organisation des forces armées — en la replaçant dans le cadre d'une guerre sur le théâtre d'opérations européen.

* * *

Une première affirmation de M. Pierre Mesmer va nous permettre de poser le débat. Répondant à une question, il affirme : — « ... nous avons choisi *de ne pas* nous équiper pour une bataille conventionnelle d'envergure ».

Ainsi, la défense nationale française ne sera pas, ne pourra pas être conventionnelle. Elle devra être nucléaire. Les temps sont loin où l'on pensait que « peut-être », sur le théâtre d'opérations européen, la guerre demeurerait conventionnelle. C'est maintenant impossible. *La supériorité conventionnelle de l'un des partis en présence est devenue telle que l'autre devra tirer nucléaire pour compenser son infériorité en moyens classiques.* Ne le ferait-il pas qu'il n'aurait ni les moyens, ni la possibilité de s'opposer au déferlement ennemi.

Le ministre français précise : « Pour mener une bataille d'armements conventionnels à la dimension de notre théâtre d'opérations, il faudrait au moins 20 et peut-être 50 divisions. Nous avons choisi de nous en passer ».

L'emploi du verbe « *choisir* » n'est pas un hasard. *Effectivement, il y a choix, on ne reviendra pas en arrière.*

La guerre, en Europe, sera nucléaire. Si l'ordre de tirer nucléaire — décision politique — n'est pas donné, la résistance

classique ne pourra être qu'un baroud d'honneur... Ceci est admis, une fois pour toutes, partout en Occident.

Baroud d'honneur qui sera conduit avec les forces conventionnelles existantes. Dont ce n'est pas, dont ce ne peut être le rôle. Qui sont en réalité prévues pour tout autre chose.

— « ... les forces classiques », expose M. Mesmer, « grâce auxquelles on peut être fixé sur les intentions réelles de l'agresseur possible. Avant de mettre en œuvre la force stratégique de dissuasion, il faut être bien sûr des intentions de l'adversaire. Il faut donc avoir, sur la frontière, un peu plus que des douaniers. Il faut un solide cordon de sonnette. Selon leurs effectifs et leur armement, trois ou quatre divisions sont un minimum ».

Voilà qui a le mérite d'être clair.

Et qui va dans le sens du choix qui a été fait.

Les divisions classiques ne sont là que pour obliger l'ennemi à préciser ses intentions, à préciser ses directions d'effort. Elles n'ont pas mission — parce qu'elles n'ont pas possibilité — de bloquer l'avance adverse. Elles mènent le combat d'esquive, le combat retardateur. Elles créent les conditions favorables à l'engagement de l'arme nucléaire.

Si le pouvoir politique hésitait à l'engager, cette force nucléaire, ces divisions seraient nécessairement reconduites par un adversaire conventionnellement lourdement supérieur.

Il faudra donc tirer — ou accepter l'invasion.

Mais l'adversaire éventuel sait que l'invasion ne sera jamais acceptée, donc qu'il subira les coups de tous les moyens nucléaires disponibles. Il doit savoir que la guerre conventionnelle ne pourra avoir lieu. Il doit connaître ce qui l'attend.

Il doit être dissuadé.

* * *

Il faut dissuader l'envahisseur éventuel. Et pour ce faire, il doit croire à la violence et à l'efficacité de la riposte à laquelle il s'exposera.

La valeur dissuasive de la contre-opération s'augmentera de la crédibilité qu'il lui accordera. En ce sens, l'amenuisement reconnu, même proclamé des forces conventionnelles concourt puissamment à la dissuasion. *Il prouve la volonté arrêtée du défenseur de ne pas accepter le type de guerre que son ennemi voudrait pouvoir lui imposer.*

Pour dissuader, il faut convaincre l'éventuel adversaire.

Dissuader, c'est donc dire à l'avance à l'ennemi potentiel ce à quoi il doit s'attendre.

C'est le décourager d'entreprendre une opération dont on lui signale préalablement le coût auquel elle lui reviendra.

Nous le savons bien en Suisse, où la dissuasion est le fondement de la politique militaire nationale depuis bientôt un siècle. Où, au début de la seconde guerre mondiale, le général Guisan définissait la mission dissuasive de notre armée d'une phrase lapidaire :

— « Le jour où notre armée doit engager le combat, ce sera le signe qu'elle a déjà perdu sa première bataille. »

La dissuasion implique donc une certaine publicité.

Ce que l'on a compris... en France.

* * *

Cette publicité nécessaire conduit à définir sans ambiguïté les buts de guerre et les moyens qui seront engagés.

Le général Ailleret écrit :

— « Il est donc nécessaire, si la France veut pouvoir échapper au risque qui pourrait la menacer, qu'elle dispose en quantité significative d'engins balistiques mégatonniques à portée mondiale dont l'action pourrait dissuader ceux qui voudraient, de quelque partie du monde qu'il s'agisse, nous utiliser ou nous détruire pour aider à la réalisation de leurs buts de guerre. »

Interrogé sur ce texte, le ministre français des Armées confirmera :

- « Il n'y a pas novation... Il y a évolution normale, c'est-à-dire développement de nos conceptions initiales, qui n'ont pas changé. A l'heure actuelle, nous avons des moyens de défense à portée limitée. Or, les progrès de l'armement nucléaire et le développement de vecteurs nouveaux rendent désormais possible d'atteindre tous les points de la terre à partir de n'importe quel point de la terre, par conséquent de frapper la France de n'importe où. Nous devons nous adapter à cette réalité. Cette adaptation conduit évidemment à une augmentation de nos moyens de dissuasion, notamment pour les vecteurs. Le choix est entre la construction de fusées sol-sol d'une portée qui correspond au système intercontinental américain, ou la construction d'un nombre plus grand de sous-marins pour les disperser plus efficacement dans le monde. »

Problème des vecteurs. Intéressant de constater ce refus français de faire l'impasse sur l'un quelconque des trois systèmes d'armes actuellement connus : l'avion — les fusées sol-sol — les sous-marins. Tous trois sont considérés comme valables, complémentaires. La conception anglaise qui donne la préférence aux sous-marins est contestée avec un argument qui ne laisse pas de faire réfléchir :

- « L'adversaire éventuel peut détruire le sous-marin en plongée. Cet acte s'apparente un peu à un assassinat dans la nuit. On ne connaît ni le visage, ni les intentions de l'assassin. Faut-il, parce que l'on a perdu un sous-marin nucléaire, utiliser sa force stratégique ? Au contraire, avec les fusées sol-sol, s'il y a une attaque ennemie pour les détruire, elle doit frapper notre sol et ne prête à aucune ambiguïté ».

* * *

Le financement de cette défense nationale globale indique avec clarté où l'effort principal est porté :

des 25 milliards de crédits militaires prévus en 1968, on peut dire en gros que seule la moitié environ est constituée de crédits étrangers à la force de frappe.

Cette moitié est répartie entre les divisions du corps de bataille et les forces d'intervention prévues pour assurer la protection d'intérêts français à l'extérieur du territoire national.

Les grandes orientations de la politique militaire française sont ainsi nettement tracées.

Le ministre français des Armées ne pense pas qu'elles puissent entraîner à l'avenir un accroissement considérable du budget militaire. « Actuellement », déclare-t-il, « les crédits militaires croissent un peu moins vite que le produit national. Je pense qu'à partir du moment où une décision serait prise dans le sens indiqué par le général Ailleret, il faudrait que le budget militaire progresse à peu près de la même façon que le produit national brut, mais pas davantage. »

* * *

Telles sont actuellement les grandes tendances de la politique militaire de nos voisins.

Un type d'armée s'édifie actuellement en France, un type d'armée prévu pour un genre de conflit bien particulier.

Pour un genre de conflit qui sera *nécessairement* celui de demain, car *les moyens pour en mener un autre n'existent plus en Occident*.

Il y a quelques années, il y avait l'alternative: guerre conventionnelle ou guerre nucléaire?

Cette alternative n'existe plus. Elle a disparu avec la disparition des moyens nécessaires pour mener la guerre conventionnelle. Si guerre il doit y avoir, elle sera nucléaire.

Elle se déroulera à nos frontières, si nous sommes à même de dissuader à notre tour.

Elle se déroulera sur notre territoire, si nous n'y parvenons pas.

Major M.-H. MONTFORT